

international; on se propose d'inclure dans le dernier volume un sommaire, établi par ordre logique et donnant les renvois appropriés aux volumes précédents, des conséquences juridiques de toute la série des décisions recensées. Les recensions ainsi que les notes relatives aux diverses causes et les annexes relatives au droit local devraient se révéler utiles, en tant que textes originaux ou commentaires,

non seulement aux historiens et aux spécialistes en droit international, mais encore à tous ceux qui étudient les questions de jurisprudence et de législation comparées. En général, la publication de ces arrêts vise à éclairer le grand public suffisamment pour que ne soient pas perdues les leçons qui se dégagent des jugements rendus ces dernières années par les divers tribunaux alliés sur les crimes de guerre.

AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

En raison de la participation toujours grandissante du Canada aux affaires internationales et du travail de plus en plus onéreux que doit accomplir le ministère de l'État chargé de la politique étrangère, la Commission du service civil essaie de recruter pour le ministère des Affaires extérieures un maximum possible de trente à quarante sujets qualifiés pour les postes d'agents du service extérieur.

Ces fonctionnaires seront choisis à la suite de concours organisés par la Commission du service civil dans divers centres du Canada. Les femmes sont admissibles au même titre que les hommes. Pour être admis aux examens écrits et oraux, les candidats doivent adresser une demande à la Commission du service civil au plus tard le 6 janvier 1949. L'épreuve écrite aura lieu pendant la semaine se terminant le 29 janvier 1949. Les candidats heureux à l'épreuve écrite subiront ensuite un examen oral.

Les concours dont il s'agit conduisent aux postes d'agents du service extérieur classes 1 et 2. Les candidats à l'examen de la classe 1 doivent être âgés d'au moins 23 ans et d'au plus 31 au 1er juin 1949; ceux de la classe 2, d'au moins 31 ans et d'au plus 35.

Les candidats doivent être sujets britanniques, avoir résidé au Canada depuis au moins dix ans, et bien connaître leur pays afin de pouvoir le représenter dignement à l'étranger. La période de service dans les armées canadiennes tient lieu de résidence au Canada.

On exige un diplôme d'une université reconnue et la préférence est accordée à ceux qui ont suivi des cours de perfectionnement dans l'un ou plusieurs des sujets suivants: sciences politiques, géographie, histoire, sciences économiques et droit. La formation au travail diplomatique est donnée au ministère même.

Les candidats heureux aux examens sont pris à l'essai pour un an. Au cours de cette première année, on leur fournit l'occasion de manifester leurs aptitudes et leur compétence. Aux termes de la loi, la préférence est accordée aux candidats qui ont fait du service militaire outre-mer. Cependant, il est probable que des postes seront accessibles à tous ceux qui réussiront le concours, qu'ils aient servi ou non. On trouvera dans les avis publiés par la Commission du service civil et affichés dans tous les bureaux de poste du Canada des indications précises sur les formalités à remplir en vue du concours.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. T. B. B. Wainman-Wood, troisième secrétaire à la légation du Canada à Cuba, a quitté La Havane pour rentrer à Ottawa le 3 novembre.

M. William Van est nommé commissaire du commerce adjoint à Bogotà.

M. V. C. Moore est nommé agent du service extérieur, classe 1, à la Division économique.

NO
Servi
Son
Steinh
1er n
extrao
Unis.
plusiet
été mi
nomme
ambass
assuma
Turqui
nomina
lovaqu
Son
présent
d'amba
tiale d
occupai
minist
lie à W
est né
carrière
des po
Moscou
étrangè
Le h
Hardit
haut co
en Ang
Nouvel
M. J
ambassa
Le lie
conseil
du Roy
Le ma
Rodrigo
Brésil,
L. lie
zes, att
Brésil,
M. F
raire, a
venire.
M. P
de You
Départ
Le H
conseille
du Roy